

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE d'AUVERS-SUR-OISE
95430

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 FÉVRIER 2026
(N°1 - 2026)

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Jean-Pierre OBERTI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HÉBERT-JACQUET, Eric COLIN, Isabelle MOUSSERON, Gabrielle GIRAUX, Christophe TOROSSIAN, Juliette DUMEIGE-KERBRAT, Vincent NOLIN, Amélie FOURCROY, Samuel AISSAOUI, Pascal CANTIN, Axelle LEGRAND, Armelle GAYER, Alain ZIMMERMANN, Catherine ESTIVAL, Jean-Pierre BEQUET et Marie-Agnès TROADEC-GILLARD formant les membres en exercice.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI absent excusé ayant donné pouvoir à Martine ROVIRA, Amélie DORISON absente excusée ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Lucile WATTEAU absente excusée ayant donné pouvoir à Sabina COLIN, Ludovic RABIER absent excusé ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Colette BRUNELIÈRE absente excusée ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES.

Secrétaire de séance : Gabrielle GIRAUX.

Madame Isabelle Mézières ouvre la séance et remercie les élus présents.

Les débats seront diffusés en direct par retransmission en vidéo sur la page Facebook de la Mairie d'Auvers-sur-Oise.

Madame le Maire désigne Madame Gabrielle GIRAUX en qualité de secrétaire de séance.

Madame Gabrielle GIRAUX fait l'appel nominal. Le quorum est réuni.

Le procès-verbal N°5 relatif à la séance ordinaire du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Année 2025

2025-063	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre - section de fonctionnement 2025
2025-064	Signature d'un contrat de prestation de services avec la société KAIZEN Conseil Audiovisuel pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement de l'activité audiovisuelle de la Maison de l'Isle (espace scénique)

Année 2026

2026-001	DÉTERMINATION DU TARIF D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2026.
2026-002	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE RESTAURANT « LE BOUCLARD »
2026-003	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE SALON DE THÉ-COFFEE SHOP « LE PASSAGE »
2026-004	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE RESTAURANT « LE CHEMIN DES PEINTRES »
2026-005	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE RESTAURANT « LE CAFE DE LA PAIX »
2026-006	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LA BRASSERIE « LE BALTO »
2026-007	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LA SARL « BOUCHERIE D'AUVERS »
2026-008	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE RESTAURANT « AUVERS DE VIN »
2026-009	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE RESTAURANT « AU PIED DE L'ÉGLISE »
2026-010	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE RESTAURANT « L'ÉLYSÉE D'AUVERS »
2026-011	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE RESTAURANT « L'ATELIER »
2026-012	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET MONSIEUR SYLVAIN CAUCHY POUR UN STAND AMBULANT SUR LE PARVIS DU MARCHÉ.
2026-013	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE ET LE SYNDIC BÉNÉVOLE DES COPROPRIÉTAIRES DU 11 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE A AUVERS-SUR-OISE.

Les différents points inscrits à l'ordre du jour sont étudiés et sont les suivants :

1. Travaux réalisés en régie - exercice 2025.
2. Vote des taux d'impositions pour l'année 2026.
3. Affectation des résultats de l'année 2025 au Budget principal de l'année 2026.
4. Vote du Budget Primitif pour l'année 2026.
5. Subventions communales aux associations et établissements publics pour l'année 2026.
6. Créations d'emplois permanents et modification du tableau des effectifs.
7. Signature d'une convention de mécénat entre le Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat Jeunes Talents & Patrimoine et la Ville d'Auvers-sur-Oise pour l'agrandissement du Musée Daubigny.

1) Travaux réalisés en régie - exercice 2025. (01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits budgétaires,

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 3 février 2026.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les travaux en régie de l'année 2025 annexés en pièce jointe.
- **DIT** que les crédits seront inscrits, en recette de fonctionnement au chapitre 042, et en dépense d'investissement au chapitre 040.
- **DEMANDE** aux services de l'Etat que, dans le cadre de la loi de finances pour 2026, les travaux réalisés en régie pour l'exercice 2025 soient éligibles au FCTVA.

RECAPITULATIF PAR LIEU DE CHANTIER - ANNEE 2025

CHANTIER		MATERIEL UTILISE			MATERIAUX			MAIN D'ŒUVRE	TOTAL
		montant HT	TVA 20%	montant TTC	montant HT	TVA 20%	montant TTC	montant	
Eglise N-D	Mur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 569,14 €	313,83 €	1 882,97 €	5 884,26 €	7 767,23 €
VESTIAIRES FOOT	RENOVATION	1 850,00 €	370,00 €	2 220,00 €	41 587,28 €	8 317,46 €	59 659,80 €	17 672,20 €	79 552,00 €
GS CHAPONVAL	MUR	758,02 €	151,60 €	909,62 €	9 287,03 €	1 857,41 €	11 144,44 €	23 575,88 €	35 629,94 €
ESPACE JEUNE	RENOVATION				5 080,71 €	1 016,14 €	6 096,85 €	29 460,14 €	35 556,99 €
TOTAL GENERAL		2 608,02 €	521,60 €	3 129,62 €	57 524,16 €	11 504,83 €	78 784,06 €	76 592,48 €	158 506,16 €

2) Vote des taux d'impositions pour l'année 2026. (02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

Vu la loi de finances pour 2026 adoptée le 02 février 2026,

Vu l'avis de la Commission finances en date du 3 février 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de voter les taux des taxes foncières bâti et non bâti (FB et FNB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ; et ceci avant le 15 avril 2026 sur la même délibération.

Considérant la volonté du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales lors du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2026 qui s'est tenu le 18 décembre 2025.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, par 24 POUR et 4 ABSTENTIONS (Alain ZIMMERMANN, Catherine ESTIVAL, Jean-Pierre BEQUET et Marie-Agnès TROADEC-GILLARD)

- **FIXE** les taux d'imposition des Taxes Foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe Foncier bâti : 41,23 %
 - Taxe Foncier non bâti : 73,70 %
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 17,83%

3) Affectation des résultats de l'année 2025 au Budget principal de l'année 2026. (03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-5.

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 3 février 2026.

Considérant que le Conseil Municipal peut affecter au budget primitif de l'année 2026 les résultats de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- Couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),
- Le reliquat peut être affecté librement :
 - ☞ Soit il est reporté en recettes des fonctionnements (R002)
 - ☞ Soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068),
 - ☞ Soit il est possible de combiner ces deux solutions.

Considérant que les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'examen du compte financier unique CFU,

Considérant que l'Assemblée délibérante peut, au titre d'un exercice clos et avant l'adoption de son CFU, procéder à une reprise anticipée des résultats.

Considérant que l'affectation anticipée des résultats nécessite la production :

- ☞ Soit d'une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- ☞ Soit du compte de gestion ou à défaut d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visés par le comptable,
Et de l'état des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, par 24 POUR et 4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Alain ZIMMERMANN, Catherine ESTIVAL, Jean-Pierre BEQUET et Marie-Agnès TROADEC-GILLARD)

- **AFFECTE** au budget primitif de l'année 2026 de la Commune les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :
 - R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 45 288.30€
 - En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 1 845 544.47€

NB : Les pièces jointes annexées aux délibérations sont disponibles auprès du Secrétariat Général en Mairie.

4) Vote du Budget Primitif pour l'année 2026. (04)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-2 et suivants.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie le 3 février 2026.

Vu la loi de finances pour 2026 adoptée le 02 février 2026.

Considérant que le budget est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses de la collectivité pour l'année civile.

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année.

Considérant que le budget primitif de l'année 2026 du budget principal tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, comme précisé dans le rapport d'affectation, soit :

- R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 45 288.30€
- En recettes d'investissement au compte 1068
Dotations fonds divers, réserves pour : 1 845 544.47€

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, par 24 POUR et 4 CONTRE (Alain ZIMMERMANN, Catherine ESTIVAL, Jean-Pierre BEQUET et Marie-Agnès TROADEC-GILLARD)

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2026 (avec les restes à réaliser) du budget principal qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 124 230€	9 124 230€
INVESTISSEMENT	5 325 464€	5 325 464€
TOTAUX	14 449 694€	14 449 694€

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

NB : Les pièces jointes annexées aux délibérations sont disponibles auprès du Secrétariat Général en Mairie.

BUDGET PRIMITIF 2026



Les dernières années ont été particulièrement éprouvantes humainement et financièrement. On connaît des tensions budgétaires avec une dette publique qui atteint des records, alors même que nous sommes l'un des pays où les impôts et les taxes sont déjà parmi les plus élevés au monde.

Ce double attentisme, politique et budgétaire, a déjà des conséquences. Les acteurs économiques suspendent leurs décisions, gèlent les projets et attendent de savoir ce que seront les caps fiscaux et politiques qui sont devant nous pour agir.

Face à une telle situation, notre responsabilité d'élus locaux, n'en est que plus grande ! Les communes demeurent des pôles de stabilité qui tranchent avec cette tentation du déchirement. Elles sont garantes de la continuité du service public pour les territoires.

L'année 2026 s'engage dans un contexte d'incertitude jamais vu du fait de l'instabilité politique dans laquelle se trouve plongé notre pays. Cependant, le sérieux avec lequel nous avons géré notre commune depuis 12 ans nous permet de garantir qu'en 2026, pour notre 13ème budget, il n'y aura aucune hausse d'impôts communaux et que nous serons en mesure d'assurer la poursuite de nos investissements et la continuité des services publics municipaux.

Ainsi, avec le concours vigilant des élus et des agents, les engagements de dépense sont analysés au regard de leur significativité pour les Auversois ou pour l'amélioration de nos services publics et de notre patrimoine culturel et paysager.

Rappelons notre volonté constante d'innover et de déployer des solutions citoyennes alternatives et durables : mutualisation, dons, bénévolat et mécénat. Nous recherchons et analysons toutes les économies possibles sur le fonctionnement et les négociations permises par les réglementations pour payer nos investissements au juste prix et améliorer nos services publics.

0% D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPÔTS COMMUNAUX

Foncier bâti (Commune + Département)	41,23% (inchangé)
Foncier non bâti	73,70% (inchangé)
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17,83% (inchangée)

ATTENTION : Revalorisation forfaitaire de 0,80 % des bases locatives cadastrales par le gouvernement afin de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation.

RÉSULTATS

- **FONCTIONNEMENT** : Opérations de l'exercice 2025

Report 2024 :	+1 044 848€
Dépenses :	8 132 411€
Recettes :	8 978 395€
Résultat global :	1 890 832€

- **INVESTISSEMENT** : Opérations de l'exercice 2025

Report 2024 :	- 1 791 554€
Dépenses :	5 655 872€
Recettes :	5 835 500€
Résultat global :	- 1 611 926€

RÉPARTITION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2025

Résultat global de fonctionnement : 1 890 832€

- **INVESTISSEMENT** : 1 845 544€ (besoin de financement de l'année - 1 611 926€ moins les restes à réaliser - 233 618€)
- **FONCTIONNEMENT** : 45 288 € (résultat global de fonctionnement 2025 de 1 890 832€ moins le besoin de financement d'investissement 1 845 544€)

VISION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 124 230€
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 325 464€
TOTAL	14 449 694€

BUDGET : FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

9 124 230€

RECETTES (réelles de fonctionnement)

8 911 942€

IMPÔTS ET TAXES	5 534 588€	ATTÉNUATION DE CHARGES	100 000€
DROITS DE MUTATION	300 000€	PRODUITS DES SERVICES ET REDEVANCES	850 000€
TAXES (consommation finale d'électricité et autres énergies)	135 000€	AUTRES RECETTES	100 260€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	492 094€	DOTATIONS/SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS	1 400 000€
Attribution de notre Communauté de Communes qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.			

• Excédent de fonctionnement 2025	45 288€
• Transfert entre sections	167 000€

CHARGES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

9 124 230€

Dépenses réelles de fonctionnement

8 152 000€

Charges à caractère général	2 850 000 €	Atténuation de produits (SRU)	360 000€
Charges de personnel	4 100 000€	Autres charges	19 000€
Autres charges de gestion courante (dont subventions aux associations)	523 000€		
Charges financières	300 000€		

• Virement à la section d'investissement	662 230€
• Amortissements des immobilisations	300 000€
• Autres	10 000€

SUBVENTIONS DIRECTES VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

174 314€

La Municipalité apporte un soutien aux associations sous différentes formes :

- Subventions versées directement
- Subventions indirectes, environ 500 000€ (moyens matériels, immobiliers et prestations diverses mis à disposition par la ville).

ADAJ DANSE / 2 500€
ADÉLI / 300€
ALORS ON DANSE / 800€
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS / 150€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS / 250€
AMIS DU MUSÉE DAUBIGNY / 2 000€
AQUA FORME / 600 €
AUVERS ATHLÉTISME / 4 500€
ART ET AMITIÉ / 400€
ATELIER DE MODÉLISME / 200€
AUVERS ANIMATIONS / 22 900€
AUVERS BASKET CLUB / 4 000€
AUVERS JAZZ / 12 500€
AUVERS NATURE ET RANDONNÉE / 500€
AUVERS TENNIS DE TABLE / 1 500€
AUVERSION RYTHMES / 2 500€
BADMINTON DES BORDS DE L'OISE / 200€
BOTIN D'AUVERS / 1000€
BOXE FRANÇAISE DE LA VALLÉE DE L'OISE / 500€
CLUB DES AINÉS / 6 000€
COMITÉ ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS / 750€
CPA CULTURE PHYSIQUE AUVERSOISE / 3 300€
DESTINATION AMÉRIQUE / 700€
ELAN VITAL / 800€
ENVOL / 200€
FB2M HANDBALL / 1 000€
F.N.A.C.A / 700€
FC AUVERS FOOTBALL / 11 000€
FORMES ET COULEURS / 500€
GSA GYMNASTIQUE SPORTIVE / 10 000€
J'AIME LE VALHERMEIL / 300€
KARATÉ CLUB AUVERSOIS / 1500€
LES MATATCHINES / 1 000€
OMS / 600€
PLANÈTE ARC EN CIEL / 500€
PHILATÉLIE / 300€
QI GONG / 200€
RAND AU VERT / 250€
SEM NOME / 500€
TERRE ET CRÉATION / 300€
TERRE DES SENS / 300€
USA / 1 000€
USM VOLLEY BALL / 1 500€
VAL D'OISE AVIRON / 1 000€
VAL D'OISE UKULELE SOCIAL CLUB / 400€
VOI JUDO / 12 000€

ÉCOLES : participation financière non obligatoire de 17€ par enfant (soutien municipal aux projets pédagogiques scolaires).

- AULNAIES MATERNELLE / 2 108€
supplément de 1500€ pour financer un voyage.
- AULNAIES PRIMAIRE / 1 972€
- VAVASSEUR / 5 015€
- CHAPONVAL / 1 819€
- USEP VAVASSEUR / 2 000€

COLLÈGE DAUBIGNY :
ASSOCIATION SPORT COLLÈGE
DAUBIGNY / 1 000€

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE** / 40 000€

Certaines subventions sont versées directement par le C.C.A.S (financés par la ville) :

- JALMJLV 100€
- Tournesols d'Ukraine 3 000€
- Vie libre 200€
- Secours Populaire 3 000€
- UNAFAM 100€

RÉSERVE (pour projets) 5 000€

BUDGET : INVESTISSEMENTS

SECTION D'INVESTISSEMENT

5 325 464€

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par les ressources propres et les subventions.

RECETTES (réelles d'investissement)

4 353 234€

DOTATIONS, FONDS DIVERS (TVA) ET RÉSERVES

2 518 110€

SUBVENTIONS (avec restes à réaliser)

835 124€

EMPRUNT

1 000 000€

Virement de la section de fonctionnement

662 230€

- Amortissements des immobilisations

300 000€

- Autres

10 000€

DÉPENSES GLOBALES

5 325 464€

Dépenses (réelles d'investissement)

3 546 538€

REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS

600 000€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(avec restes à réaliser)

339 132€

IMMOBILISATIONS (avec restes à réaliser)

2 517 406€

Subventions d'équipements (avec restes à réaliser)

90 000€

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

1 611 926€

- Transfert entre sections

167 000€



L'endettement de la commune

Nous devons financer jusqu'en 2043 des emprunts toxiques souscrits en 2005 et 2006 pour 2 365 000€, emprunts mal renégociés en 2013 ainsi que des emprunts de 2001 qui sont indexés sur le franc suisse et pour lesquels nous subissons de considérables pertes de change.

Pour rappel : nous avons été contraints d'emprunter, de 2013 à 2015, un minimum de 300 000€/an à 4.95% (soit 2,4 points plus cher que le marché de l'époque) et cela sur 30 ans.

Nous avons dû payer par ailleurs des pénalités de remboursement anticipées de 550 000€ étalées sur 9 ans soit 61 111€ par an, de 2013 à 2021.

A partir de 2016, les emprunts souscrits sont tous à taux fixe simple et d'une durée maximum de 25 ans. Le dernier prêt souscrit auprès du Crédit Agricole étant à 3,23 % en taux fixe sur 15 ans (acquisition du terrain en centre-ville pour l'extension du parc Van Gogh).

Pour l'exercice 2026, sans nouvel emprunt, l'encours de dette est de 6 697 068.72€ répartis en 20 emprunts avec des charges financières à 262 380€, 61% provenant des emprunts toxiques mentionnés ci-dessus.

LES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT

Nous poursuivrons le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) engagé en 2025 concernant l'agrandissement et la rénovation du Musée Daubigny.

Nous engagerons de nombreuses études afin de pouvoir élaborer un nouveau Contrat d'Aménagement Régional (CAR) et demander des subventions auprès de nos différents partenaires (État, Région, Département, Agence Nationale du Sport, Fédérations sportives...).

CULTURE ET PATRIMOINE

Musée Daubigny : réhabilitation des annexes et agrandissement du bâtiment principal "Manoir des Colombières".

Le projet de réhabilitation et d'agrandissement du bâtiment est de préparer le Manoir des Colombières à recevoir un équipement qui participe au développement culturel et touristique de la ville. Le bâtiment et les annexes sont vétustes et énergivores, ils devront être requalifiés et mis aux nouvelles normes en matière d'efficacité énergétique.

Montant total de 4 551 882 TTC (financés sur trois ans 2026/2027/2028), qui pourront bénéficier des subventions par les financeurs suivants :

DRAC :	450 000€
Région Ile-de-France patrimoine :	850 000€
Région Ile-de-France fonds tourisme :	250 000€
Département :	1 135 465€
Crédit Agricole (Mécénat) :	80 000€

Une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est lancée.



ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION

Étude préalable pour la restauration des tableaux et du mobilier de l'Église (dossier de subvention auprès de la DRAC).

Restauration à financer en partenariat avec AUVERS MÉCÉNAT.

MAISON MÉDICALE

Travaux d'extension, création de deux cabinets afin d'accueillir des nouveaux médecins.

BÂTIMENT MUNICIPAL, PLACE DE LA MAIRIE

Étude pour la rénovation et agrandissement du bâtiment municipal place de la Mairie (création de commerces).

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Différentes études de faisabilité et recherche d'aide financières seront lancées pour :

- L'aménagement d'une nouvelle piste d'athlétisme.
- La création d'un terrain synthétique de football.
- La rénovation du gymnase Bozon (agrandissement du club de culture physique et mise aux normes du DOJO).

LES ÉCOLES Afin de poursuivre la sécurisation des entrées des écoles et améliorer le cadre de vie de élèves, nous envisageons :

- Des travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle de Vavasseur pour l'ombrager et la construction d'un mur de séparation vers le gymnase Bozon.
- Une étude pour l'aménagement et sécurisation de l'entrée de l'école de Vavasseur et la création de places de parking (en même temps que les travaux de rénovation du gymnase Bozon).
- Des travaux d'aménagement de l'entrée de l'école de Chaponval, mise aux normes de l'escalier.
- De poursuivre la modernisation des équipements numériques dans les établissements scolaires.

CADRE DE VIE

EXTENSION DU PARC VAN GOGH

En juin 2025, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer l'acquisition des parcelles N167 et N408 pour une surface totale de 2039 m2 au prix de 163 200€ (terrain en prolongement du Parc van Gogh derrière l'aire de jeux). Nous sommes propriétaire depuis octobre !

Une étude pour l'aménagement paysager et un diagnostic des arbres seront lancés en 2026.

ESPACE VERT DES BERTHELÉES

Une étude d'aménagement de l'espace vert de la résidence des Berthelées (parcours santé, aire de jeux) sera envisagée.

VOIRIES 2026

Nous poursuivons les réflexions de voiries et des trottoirs ainsi que l'aménagement du "Chemin des Peintres" :

- Rue du Montcel (jusqu'à l'angle de la rue des Tournelles, dépose des poteaux et réfection de la voirie).
- Rue des tournelles (enfouissement des réseaux).
- Rue de Guerrin (réfection de la voirie).
- Rue Van Gogh du numéro 31 à la rue Boggio (réfection de la voirie).
- Étude et demande de subvention (ARCC) pour l'enfouissement et la réfection de la rue François Coppée.



5) Subventions communales aux associations et établissements publics pour l'année 2026. (05)

VU la proposition de Madame le Maire,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 3 février 2026,

CONSIDÉRANT que le montant des subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2026 est annexé à la présente délibération.

Il est rappelé qu'un Elu qui siège au sein du Conseil Municipal et qui est président d'une association listée dans le tableau annexé ne doit pas prendre part au vote de la subvention de l'association pour laquelle il est membre.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** le montant des subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2026, comme indiqué sur le tableau annexe joint à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Nom des associations	SUBVENTIONS 2026			
	Demandeur	Exceptionnel	Accordé	Total
ADAD Danse	3 000,00	-	2 500,00	2 500,00
Adeli	500,00	-	300,00	300,00
Alarion danse	1 000,00	-	300,00	300,00
Amicale des anciens combattants	150,00	-	150,00	150,00
Amicale des papous papiers	250,00	-	250,00	250,00
Amir du murto Daubigny	3 000,00	-	2 000,00	2 000,00
Aquafarm	600,00	-	600,00	600,00
Art et amitié	400,00	-	400,00	400,00
Association Auvernaise de Yoga	Par de demande	-	-	-
Association sportive Collège Daubigny	1 500,00	-	1 000,00	1 000,00
Association sportive Vauxvaux	2 500,00	-	2 000,00	2 000,00
Atelier modélisme Auvers	500,00	-	200,00	200,00
Auvers Animation	22 900,00	-	22 900,00	22 900,00
Auvers Athlétisme	4 500,00	-	4 500,00	4 500,00
Auvers basket club	4 000,00	-	4 000,00	4 000,00
Auvers Jazz	12 500,00	-	12 500,00	12 500,00
Auvers Nature et Randonnée	1 000,00	-	500,00	500,00
Auvernian Rythme	3 000,00	-	2 500,00	2 500,00
Badminton	200,00	-	200,00	200,00
Base française de la vallée de l'Oise	700,00	-	500,00	500,00
Comité d'ontente des anciens combattants	750,00	-	750,00	750,00
Couture et papato	Par de demande	-	-	-
Culture physique auvernaise (CPA)	4 000,00	-	3 300,00	3 300,00
Destination Amérique	700,00	-	700,00	700,00
Elan vital	800,00	-	800,00	800,00
ENVOL	200,00	-	200,00	200,00
FB2M	2 500,00	-	1 000,00	1 000,00
FNACA	700,00	-	700,00	700,00
Football club Auvers	12 000,00	-	11 000,00	11 000,00
Ferme et couleurs	500,00	-	500,00	500,00
Gymnastique sportive auvernaise	12 000,00	1 000,00	9 000,00	10 000,00
J'aime le Valhermeil	300,00	-	300,00	300,00
Karaté Club Auvernaise	2 500,00	-	1 500,00	1 500,00
Le latin d'Auvers-sur-Oise	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00
Le club des aînés	6 000,00	-	6 000,00	6 000,00
Les matatchines	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00
OMS	600,00	-	600,00	600,00
Philatélie	300,00	-	300,00	300,00
Planète arc en ciel	500,00	-	500,00	500,00
Qi gong	200,00	-	200,00	200,00
Rand au vert	250,00	-	250,00	250,00
Som Name	500,00	-	500,00	500,00
Tai Chi Chuan	Par de demande	-	-	-
Tennis de table	1 500,00	300,00	1 200,00	1 500,00
Terraz d'azur	500,00	-	300,00	300,00
Terraz et créations	300,00	-	300,00	300,00
Union sportive d'Auvers-sur-Oise	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00
USMA Volley Ball	1 500,00	-	1 500,00	1 500,00
Val d'aire Aviran	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00
Val d'Oise Ukulélé Social Club	400,00	-	400,00	400,00
VOI judo	12 000,00	-	12 000,00	12 000,00
Coopérative des Aulnoisais Maternelle	2 192,00	1 500,00	2 192,00	3 692,00
Coopérative des Aulnoisais Élémentaire	1 972,00	-	1 972,00	1 972,00
Coopérative Chapanval	1 819,00	-	1 819,00	1 819,00
Coopérative Vauxvaux	5 015,00	-	5 015,00	5 015,00
Soeur total	128 614,00	2 300,00	126 514,00	129 314,00
CCAS	40 000,00	-	40 000,00	40 000,00
Réserve	-	5 000,00	-	5 000,00
TOTAL	174 314,00	7 800,00	166 514,00	174 314,00
Associations caritatives subventionnées par le CCAS				
	Demandeur	Exceptionnel	Accordé	Total
JALMALV (CCAS)	100,00	-	100,00	100,00
Secours populaire (CCAS)	3 000,00	-	3 000,00	3 000,00
Tourneval Ukraine (CCAS)	3 000,00	-	3 000,00	3 000,00
Vie libre (CCAS)	200,00	-	200,00	200,00
UNAFAM (CCAS)	250,00	-	100,00	100,00
TOTAL	6 400,00	-	6 400,00	6 400,00

6) Créations d'emplois permanents et modification du tableau des effectifs. (06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST) compétent.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste de gestionnaire financier à temps complet correspondant au grade de Rédacteur, catégorie B. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs.
- 1 poste d'agent technique polyvalent à temps complet correspondant au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe.
- 1 poste de gestionnaire financier à temps complet correspondant au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints administratifs principal de 2^{ème} classe.
- 1 poste de responsable du Centre Technique Municipal à temps complet correspondant au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.
- 1 poste d'agent de restauration à temps complet correspondant au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, par 24 POUR et 4 ABSTENTIONS (Alain ZIMMERMANN, Catherine ESTIVAL, Jean-Pierre BEQUET et Marie-Agnès TROADEC-GILLARD)

➤ **DÉCIDE** la création de :

- 1 poste de gestionnaire financier à temps complet correspondant au grade de Rédacteur, catégorie B. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs.
- 1 poste d'agent technique polyvalent à temps complet correspondant au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe.
- 1 poste de gestionnaire financier à temps complet correspondant au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints administratifs principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de responsable du Centre Technique Municipal à temps complet correspondant au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.
- 1 poste d'agent de restauration à temps complet correspondant au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.

- **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée.
- **APPROUVE** au 19 février 2026 la modification du tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026 - Délibération n°2026/xxx

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENTS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	0	0	0
Directeur général des services	A	1		1			0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		28	1,82	29,82	14,57	4	18,57
Attaché	A	2	0,57	2,57	1,57		1,57
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2		2	1		1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	2		2	1		1
Rédacteur	B	3	0,65	3,65	1		1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	1		1	2		2
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	7		7	4		4
Adjoint Administratif	C	11	0,6	11,6	4	4	8
FILIERE TECHNIQUE (c)		38	4,2	42,2	21,9	6,3	28,2
Technicien principal de 1ère classe	B	1		1			0
Agent de Maîtrise Principal	C	4		4	4		4
Agent de Maîtrise	C	1		1	1		1
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	3	0,9	3,9	2,9		2,9
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	7	0,5	7,5	5,5		5,5
Adjoint technique	C	22	2,8	24,8	8,5	6,3	14,8
FILIERE SOCIALE (d)		10	0	10	7	2	9
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	2		2	2		2
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	8		8	5	2	7
FILIERE CULTURELLE (e)		8	2,65	10,65	2	3,54	5,54
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1	1		1
Assistant de conservation	B	2		2		1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	C	0		0			0
Adjoint du patrimoine	C	5	2,65	7,65	1	2,54	3,54
FILIERE SPORTIVE (f)		1	0	1	1	0	1
Educateur des activités physiques et sportives Principal de 1ère classe	B	1		1	1		1
FILIERE POLICE (g)		3	0	3	1	0	1
Gardien brigadier	C	2		2			
Brigadier-chef principal	C	1		1	1		1
FILIERE ANIMATION (h)		28	2,98	30,98	8	17,9	25,9
Animateur	B	4		4	2	2	4
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	4		4	2		2
Adjoint d'Animation	C	20	2,98	22,98	4	15,9	19,9
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h)		117	11,65	128,65	55,47	33,74	89,21

7) Signature d'une convention de mécénat entre le Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat Jeunes Talents & Patrimoine et la Ville d'Auvers-sur-Oise pour l'agrandissement du Musée Daubigny. (07)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 en faveur du Mécénat, des associations et des fondations publiée au journal officiel le 2 août 2003.

Connaissant l'engagement du Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat Jeunes Talents & Patrimoine en faveur du patrimoine et de la promotion des jeunes talents, la Commune d'Auvers-sur-Oise a sollicité son concours pour l'aider à réaliser les travaux d'agrandissement du Musée Daubigny dans le cadre d'une action de mécénat.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat Jeunes Talents & Patrimoine, considérant la cohérence du projet avec leurs critères d'intervention, est intéressé à y participer en apportant à la Commune d'Auvers-sur-Oise un soutien financier de 80 000€.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 3 février 2026,

VU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention en annexe.
- **PREND ACTE** que cette convention engage le Crédit Agricole à verser la somme de 80 000€ à la ville d'Auvers-sur-Oise pour l'agrandissement du Musée Daubigny en échange des contreparties définies dans la convention annexée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mécénat entre le Crédit Agricole d'Ile-de-France Jeunes Talents et Patrimoine et la Ville d'Auvers-sur-Oise pour l'agrandissement du Musée Daubigny.
- **AUTORISE** la ville d'Auvers-sur-Oise à recevoir le versement de la libéralité liée à ce don et les charges qui en découlent.

NB : Les pièces jointes annexées aux délibérations sont disponibles auprès du Secrétariat Général en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Spectacle de théâtre de la compagnie « La nuit étoilée »** le vendredi 27 février à 19h00 à la Maison de l'Isle.
- **Vernissage au Musée de l'Absinthe exposition « Un dernier pour la route »** le jeudi 6 mars à 18h30.
- **Elections municipales le dimanche 15 mars** : ouverture des bureaux de vote de 8h00 à 20h00 sans interruption.

La séance est levée le 19 février 2026 à 21h16.

Isabelle Mézières

Fait à Auvers-sur-Oise, le 20 février 2026.

Maire d'Auvers-sur-Oise

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Auvers-sur-Oise, Val d'Oise. The stamp features a central emblem of a building and is surrounded by the text 'MAIRIE D'AUVERS SUR OISE' and 'Val d'Oise'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

NB : Les pièces jointes annexées aux délibérations sont disponibles auprès du Secrétariat Général en Mairie.